

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2019-05-17-00637 Référence de la demande : n°2019-00637-052-001

Dénomination du projet : introduction espèce végétale

Lieu des opérations : -Département : Isère -Commune(s) : 38460 - Siccieu-Saint-Julien-et-Carisieu.

Bénéficiaire : DEBAY Pauline CBNA

MOTIVATION ou CONDITIONS

Le CNPN émet un avis favorable sans réserve sur cette demande de dérogation à l'interdiction de transport en vue de l'introduction dans le milieu naturel d'Ibéris de Timeroy sur l'ENS du Grand Mollard géré par le Conseil départemental de l'Isère.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 26 juin 2019

Signature :

